

## Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

L'année 2004 avait été dominée par l'adoption et la mise en œuvre de Bâle II. Au premier trimestre 2005, en revanche, les activités des comités siégeant à Bâle et du FSF ont porté sur des thèmes très variés (tableau 1). La période a surtout été marquée par la création officielle, en février, du Public Interest Oversight Board (PIOB), aboutissement d'efforts multilatéraux visant à instaurer une surveillance de l'activité de normalisation comptable internationale.

### Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le CBCB publie une étude sur les méthodes empiriques de validation des systèmes de notation interne...

En janvier, le CBCB a fait le point sur l'une des grandes tâches liées à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres : la validation du mode de détermination des paramètres utilisés dans les systèmes de notation interne (NI) du risque de crédit. Le Groupe pour l'application de l'accord (GAA) pilote les travaux sur ce sujet, en particulier sur le rôle fondamental des notations internes et des estimations de pertes et de défaut dans les fonctions approbation du crédit, gestion des risques, allocation interne des fonds propres et gouvernance d'entreprise. Au vu de l'importance cruciale de la validation dans cette approche, un sous-groupe (Groupe de travail sur la validation) a été mis sur pied pour étudier les questions soulevées. En février, le CBCB a publié un document de travail de ce sous-groupe, intitulé *Studies on the validation of internal rating systems*, qui examine le processus de validation des trois grandes composantes du risque : probabilité de défaut (PD), pertes en cas de défaut (PCD) et exposition en cas de défaut (ECD).

...et annonce son intention de lancer une cinquième étude d'impact quantitative

En mars, toujours dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle II, le Comité a annoncé son intention d'entreprendre, entre octobre et décembre 2005, une cinquième étude d'impact quantitative (QIS 5)<sup>1</sup> afin de s'assurer que l'examen du calibrage de Bâle II, prévu au printemps 2006, s'effectuera sur des données de qualité à jour. L'étude servira, en outre, à évaluer l'incidence des nouvelles propositions du Comité concernant, d'une part, la prise en compte des effets d'un double défaut (pour qu'une perte soit reconnue, il faut que débiteur et

---

<sup>1</sup> L'objet de ces études est de rassembler des informations permettant de déterminer si le dispositif révisé du Comité atteint ses objectifs.

garant fassent défaut sur la même obligation) et, d'autre part, le traitement du portefeuille de négociation. Ces propositions, publiées en avril<sup>2</sup> dans un document soumis à consultation – *The application of Basel II to trading activities and the treatment of double default effects* –, vont dans le sens d'une plus grande sensibilité aux risques économiques sous-jacents dans l'esprit de Bâle II. Elles concernent, en particulier, les cinq aspects suivants : i) risque de contrepartie sur dérivés de gré à gré et pensions ; ii) effets d'un double défaut sur les expositions couvertes ; iii) ajustement des expositions de court terme pour les éléments du portefeuille de négociation dans le cadre de l'approche NI ; iv) améliorations au régime du portefeuille de négociation ; v) définition d'une exigence de fonds propres spécifique pour les opérations non réglées et non abouties.

En avril également, le CBCB a publié un ensemble de principes sur la conformité réglementaire, à l'intention des banques. Se faisant l'écho des instances nationales de contrôle bancaire, ce document, intitulé *Compliance and the compliance function in banks*, montre comment la conformité à la législation, aux règles et aux normes qui régissent l'activité bancaire permet à un établissement de préserver sa réputation vis-à-vis de son actionnariat, de sa clientèle, de son personnel et des marchés.

Recommandations  
sur la fonction  
conformité  
réglementaire

## Comité sur le système financier mondial

En février, le CSFM a annoncé que la BCE accueillerait, début novembre 2005, la quatrième conférence sur la mesure du risque et le risque systémique, organisée, sous l'égide du CSFM, en collaboration avec la Banque du Japon et le Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale. Les thèmes suivants seront abordés : sources de contagion financière et relation avec d'autres formes de risque systémique ; simulations de crise macrofinancière ; incidences, en termes de stabilité financière, du transfert du risque de crédit ; récentes avancées en matière de mesure du risque<sup>3</sup>.

Le CSFM annonce  
une conférence des  
banques centrales  
sur la mesure du  
risque

## Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

En mars, le CSPR a publié la version définitive de son recueil de statistiques sur les systèmes de paiement et de règlement des treize pays membres pour l'année 2003<sup>4</sup>. Cette publication inclut des tableaux détaillés par pays ainsi que des tableaux comparatifs.

Le CSPR publie  
ses statistiques  
annuelles

---

<sup>2</sup> Une synthèse des réponses à l'enquête sur les portefeuilles de négociation des banques et entreprises d'investissement a également été publiée en avril (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Trading book survey : a summary of responses*, 2005).

<sup>3</sup> Le programme détaillé de la conférence et tous renseignements sur l'appel à contributions peuvent être obtenus sur [www.bis.org/cgfs/cgfsconf2005.htm](http://www.bis.org/cgfs/cgfsconf2005.htm).

<sup>4</sup> Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, *Statistics on payment and settlement systems in selected countries – Figures for 2003*, 2005. La version préliminaire, publiée en octobre 2004, comportait des données provisoires.

Principales initiatives des comités et instances siégeant à Bâle			
Instance	Titre	Sujet	Date
CBCB	<i>Studies on the validation of internal rating systems</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la validation du mode de détermination des paramètres utilisés dans l'approche NI</li> <li>• Méthodes de validation empirique de la probabilité de défaut (PD), des pertes en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD)</li> </ul>	Février 2005
	Programme pour QIS 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations essentielles pour l'examen du calibrage de Bâle II</li> <li>• Évaluation de l'impact des nouvelles propositions (questions liées au portefeuille de négociation et au double défaut)</li> </ul>	Mars 2005
	<i>The application of Basel II to trading activities and the treatment of double default effects</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document soumis à consultation préparé par le groupe de travail conjoint CBCB–OICV</li> <li>• Propositions d'exigences de fonds propres pour les expositions associées au portefeuille de négociation et au double défaut</li> </ul>	Avril 2005
	<i>Compliance and the compliance function in banks</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations à l'intention des banques</li> <li>• Cadre unique intégrant des recommandations de saines pratiques pour la conception, la mise en œuvre et l'exécution de la fonction conformité réglementaire</li> </ul>	
CSFM	Quatrième conférence des banques centrales sur la mesure du risque et le risque systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce de conférence et appel à contributions</li> <li>• Contagion financière ; simulation de crise macrofinancière ; implications du transfert du risque de crédit pour la stabilité financière ; avancées des techniques de mesure du risque</li> </ul>	Février 2005
CSPR	<i>Statistics on payment and settlement systems in selected countries – Figures for 2003</i> (version définitive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication annuelle des tableaux par pays et des tableaux comparatifs</li> </ul>	Mars 2005
Instance conjointe <sup>1</sup>	Bilan des initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des activités du CBCB, de l'AICA et de l'OICV</li> </ul>	Janvier 2005
	Recommandations sur l'externalisation à l'intention du secteur financier (version définitive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes directeurs, tendances</li> <li>• Développements prudentiels, risques majeurs</li> </ul>	Février 2005
	Rapport sur le transfert du risque de crédit (version définitive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de transfert du risque opéré par les instruments/transactions</li> <li>• Compréhension des risques en jeu par les divers intervenants</li> <li>• Risque de concentration imputable au transfert du risque de crédit</li> </ul>	Mars 2005

FSF	Création du PIOB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative conjointe du CBCB, du FSF, de l'AICA, de l'OICV et de la Banque mondiale</li> <li>• Mission de surveillance des activités d'intérêt public de la Fédération internationale des comptables (IFAC)</li> </ul>	Février 2005
	Treizième réunion et bilan des travaux en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulnérabilités du système financier</li> <li>• Transfert du risque sur les ménages</li> <li>• Questions relatives à certaines préoccupations antérieures</li> <li>• Nouveau processus pour favoriser des améliorations dans les places franches financières</li> </ul>	Mars 2005
<p><sup>1</sup> L'Instance conjointe a été créée en 1996 sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).</p> <p>Sources : <a href="http://www.bis.org">www.bis.org</a> ; <a href="http://www.fsforum.org">www.fsforum.org</a>.</p>			
			Tableau 1

## Instance conjointe

En janvier, l'Instance conjointe a publié un document faisant le point sur l'avancement des initiatives engagées par les divers secteurs (autorités de contrôle bancaire, contrôleurs d'assurance, commissions de valeurs) contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce document avait été préparé pour la réunion de novembre 2004, afin de donner un aperçu des travaux réalisés depuis le rapport de juin 2003 – *Initiatives by the BCBS, IAIS and IOSCO to combat money laundering and the financing of terrorism*.

L'Instance conjointe publie une mise à jour de ses travaux...

En février et mars, l'Instance conjointe a publié la version finale de deux rapports soumis à consultation (août 2004). Le premier, *Outsourcing in financial services*, note une tendance mondiale : le recours croissant à l'externalisation par les sociétés internationales de services financiers ; il en examine les aspects marquants et souligne les risques potentiels aux plans microfinancier et macrofinancier. Le document énonce également une série de principes fondamentaux à l'intention des sociétés faisant appel à l'externalisation, qui pourront servir à évaluer les pratiques. L'Instance conjointe a élaboré ces principes en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui prépare des recommandations pour le secteur des titres. L'Instance conjointe et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) examineront l'opportunité d'en faire de même pour la banque et l'assurance.

...son rapport définitif sur l'externalisation des services financiers...

Le second rapport, intitulé *Credit Risk Transfer* (octobre 2004)<sup>5</sup>, a été élaboré par le Groupe de travail de l'Instance conjointe sur l'évaluation du risque et les fonds propres, pour donner suite à une demande du Forum sur la stabilité financière (FSF). Il analyse trois questions mises en évidence par le FSF : le transfert du risque par les instruments/transactions est-il complet ? Les intervenants prennent-ils toute la mesure des risques en jeu ? Ces activités de transfert entraînent-elles des concentrations excessives ? Le

...et son rapport définitif sur le transfert du risque de crédit

<sup>5</sup> « Initiatives récentes », *Rapport trimestriel BRI*, décembre 2004.

rapport conclut que les dérivés de crédit se sont, jusqu'à présent, révélés d'assez bons instruments de transfert ; que les acteurs des marchés paraissent, dans l'ensemble, conscients des risques ; et que la concentration ne constitue pas, dans l'immédiat, une menace pour la stabilité financière.

## Forum sur la stabilité financière

Création du  
PIOB, organe  
de surveillance  
de l'IFAC

En février, le FSF conjointement avec l'OICV, le CBCB, l'AICA et la Banque mondiale ont annoncé la création du PIOB, qui sera l'organe de surveillance de l'activité de normalisation de la Fédération internationale des comptables (IFAC) concernant l'audit, la vérification et les programmes de conformité réglementaire de ses membres. Cela marque l'aboutissement d'une collaboration des régulateurs internationaux du secteur financier en vue de garantir que les normes d'audit établies par l'IFAC et ses comités sont conformes à l'intérêt public. Le PIOB permettra notamment de renforcer les normes d'audit grâce à une surveillance effective et à une amélioration de la transparence et des processus de consultation.

En mars, le FSF a tenu sa 13<sup>e</sup> réunion à Tokyo, avec à l'ordre du jour : risques et vulnérabilités dans le système financier international ; transfert du risque sur les ménages ; places franches financières ; communication financière et questions d'audit ; normes, codes et meilleures pratiques internationales ; réassurance.

Le FSF examine  
les risques pour la  
stabilité financière...

Dans le domaine des **vulnérabilités du système financier international**, le FSF a fait observer que les perspectives immédiates concernant la croissance et l'inflation mondiales, de même que la solidité financière actuelle des établissements financiers, offrent un contexte favorable à la stabilité financière. Des membres perçoivent néanmoins plusieurs risques potentiels de tensions dans le système financier, dont : le niveau actuel de financement et de liquidité du marché mondial et le bas niveau des primes de risque et des taux longs qui en découle ; le processus de correction des déséquilibres mondiaux des paiements courants ; les tensions persistantes sur les marchés des produits de base ; la propagation possible à d'autres économies des évolutions concernant le compte en capital ou la situation économique en Chine. Le Forum a aussi analysé l'essor continu des fonds spéculatifs et l'importance systémique des relations des fonds spéculatifs avec leurs contreparties.

Les membres du FSF ont estimé que les grandes banques et entreprises d'investissement semblent bien placées pour gérer d'éventuelles modifications de l'environnement économique et financier. Ils ont toutefois encouragé les intervenants à suivre et gérer attentivement l'évolution des risques, notamment par des simulations de crises.

S'agissant du **transfert du risque sur les ménages**, le FSF a noté l'ampleur croissante du phénomène et examiné l'évolution des instruments financiers et des expositions, tant au passif qu'à l'actif des bilans. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir l'éducation financière des ménages et de veiller à la bonne gestion du risque.

Sur le sujet des **places franches financières (PFF)**, le FSF a décidé d'un nouveau processus, reposant sur des critères objectifs et des procédures de diligence raisonnable, afin de favoriser les améliorations, en particulier en matière de coopération et d'échange d'informations transfrontière, mais aussi en termes d'adéquation des ressources prudentielles. Dans le même temps, le FSF a convenu que la liste des PFF qu'il a publiée en 2000 avait rempli ses objectifs et n'avait plus lieu d'être. Le nouveau processus repose sur des initiatives des membres, aux niveaux international et national, et du Forum lui-même. Le FSF établira un groupe pour examiner les rapports de l'OICV, du FMI et d'autres instances sur les actions engagées. Sur l'avis de ce groupe, le FSF considérera la nécessité de mesures de suivi, soit pour constater les améliorations, soit pour dénoncer un manque de coopération aux processus d'évaluation. Dans deux ans, voire moins si nécessaire, le FSF analysera l'utilité de ces initiatives pour répondre aux préoccupations actuelles de ses membres.

...décide  
d'améliorer  
l'échange  
d'informations  
sur les places  
franches...

Concernant la **communication financière et les questions d'audit**, le FSF s'est félicité de la création du PIOB, en février 2005. Il a aussi constaté des avancées vers une convergence internationale des normes comptables et appelé à une conclusion favorable des travaux sur la norme IAS 39 ainsi que sur d'autres questions comptables importantes.

À propos des **normes internationales et autres codes et meilleures pratiques**, le FSF a examiné le rapport d'un groupe de présidents de l'OICV sur la façon dont celle-ci a réagi aux récents incidents retentissants de fraude et pratiques déloyales. Il fera le point sur ce sujet lors de sa prochaine réunion et examinera d'autres questions ayant trait plus généralement à l'application des normes et codes. Dans cette perspective, le Secrétariat du FSF a réuni, en avril, en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, des instances de régulation et d'évaluation ainsi que d'autres organismes concernés dans le but de mieux cerner les questions auxquelles il conviendrait de s'intéresser. Le FMI et la Banque mondiale, qui entreprendront bientôt un réexamen des normes et codes, apporteront leur contribution.

...étudie un rapport  
sur les normes  
et meilleures  
pratiques  
internationales...

Quant à la **réassurance**, le FSF s'est félicité de la publication par l'AICA, en décembre 2004, du premier rapport sur le marché mondial de la réassurance, qui souligne l'amélioration de la solidité financière globale du secteur depuis 2003. Il a encouragé l'AICA à développer la collecte de données ainsi que l'analyse de la structure et de la résilience du secteur.

...et se félicite du  
rapport de l'AICA  
sur la réassurance

Les membres du FSF ont aussi examiné les **travaux dans d'autres domaines** : analyse, par un groupe de l'Instance conjointe, des pratiques de gestion du risque de liquidité dans les établissements financiers ; élaboration, par un autre groupe de l'Instance conjointe, de principes directeurs sur la continuité d'exploitation à l'intention des autorités financières et des intervenants ; établissement, par un groupe coprésidé par le CSPR et la Banque mondiale, de principes généraux sur les remises de fonds internationales.